



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2015

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydelle Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bédjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Béréziat Myriam, Petit Christelle, Tissot Sandra, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

Absents excusés : Mme Bonaz Anne-Lise et M. Patel Pierre.

MARQUAGE ROUTIER :

Dossier présenté par M. Cottin :

Le contrat pour l'entretien du marquage routier, passé avec l'entreprise « signaux Girod » arrive à échéance en avril 2015. La moitié des marquages est refaite chaque année pour le prix de 3426 € HT par an.

Signaux Girod propose une convention avec le tarif 2011 conservé. La proposition de Via System est nettement plus élevée.

Le conseil décide de signer une nouvelle convention, d'une durée de 4 ans, avec les signaux Girod.

ARRETS « MINUTE »

M. Locatelli donne lecture de la demande de Mme Larue « au comptoir de Marie » qui souhaite le marquage de deux « arrêts minute » sur le parking vers la mairie, afin d'éviter les stationnements « sauvages » sur le trottoir ou l'arrêt bus.

Les conseillers ne sont pas persuadés que les clients du bar-tabac, qui s'arrêtent actuellement au bord de la route, utiliseront ces « arrêts minute ». Ces arrêts seront ouverts à tous, clients du bar mais aussi usagers de la mairie. Il est décidé de marquer deux arrêts, dont l'emplacement précis reste à définir. Si cela s'avère utile le marquage sera reconduit lors de l'aménagement de la place de la mairie (2016 ou 2017).

TRANSMISSION DES ACTES SOUS FORME DEMATERIALISEE

Dossier présenté par Mme Bevand :

Actuellement les délibérations et arrêtés sont transmis au contrôle de légalité sous forme dématérialisée. Cette convention se termine le 31 mars 2015. Le conseil décide de solliciter la reconduction de la télétransmission des actes auprès de la Préfecture.

EMPLOIS

Dossier présenté par M. Cottin :

Suite à l'appel à candidature pour le recrutement d'un agent polyvalent pour les services techniques, avec spécialisation « espaces verts et fleurissement », après une première sélection, 5 personnes ont été reçues en mairie. Au final trois avaient le profil recherché.

M. Demougeot a été recruté, il prendra son poste le 1^{er} mars, pour un CDD avec période d'essai.

OPERATION « FAÇADES »

M. Locatelli rappelle que dans le cadre de « l'opération façades » conduite par la CCHB, une aide est attribuée pour la rénovation des façades : 25% des travaux TTC subventionnables attribués par la commune (avec un plafond de 2000 €) et 5% par la CCHB (avec un plafond de 400 €). Ce plafond est de 3000 € en cas d'isolation thermique.

Il est proposé d'aider à hauteur de 30 %, avec plafond de 500 €, lorsqu'au ravalement de façade s'ajoute la réinstallation d'anciens éléments (lambrequins et volets en bois). Le conseil émet un avis favorable pour la mise en place de cette aide complémentaire sur la commune.

SUBVENTION POUR TRAVAUX RUE DE LA BIERLE

Dossier présenté par Mme Bevand :

Suite à la réunion de janvier, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau. Les services du Conseil Général demandent une délibération les autorisant à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau et à la reverser à la commune. Une délibération est prise en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Bevand propose de voter un tarif pour le remplacement de la vaisselle perdue ou cassée, de la salle des fêtes : 4, 10 ou 20 €.
- Achat de matériel : le conseil accepte l'achat de matériel d'investissement – perceuse, bancs, vestiaire – avant le vote du budget primitif.
- M. le Maire dit sa satisfaction face à l'intervention des agents communaux pour le déneigement.
- M. Cottin informe qu'un expert est venu constater les dégâts causés par la voiture accident grande rue, puis a accepté le devis de réparation établi par M. Prévitali. Nous attendons le courrier de confirmation de l'assureur.
- M. Cottin informe qu'un nouveau point de collecte sélective a été mis en place sur le parking du complexe du Lange. Les bacs seront déplacés vers l'abri à sel lorsque la neige aura fondu.
- MM. Locatelli et Cottin ont rencontré une personne de Dynacité qui les a informés que les travaux de rénovation des bâtiments étaient retardés pour des problèmes de désamiantage. Un projet de construction de 4 ou 5 maisons, après le bâtiment des Hirondelles, est à l'étude.
- M. Cottin explique que lors de la réunion avec les riverains de la rue de la Bierle, M. Gamba a informé qu'un réseau d'alimentation en eau potable traverse sa propriété. Lors de la création de la ZA, la rue de la Bierle devait se prolonger jusqu'en ZA, la conduite se trouvait alors sur le domaine public. Les riverains ont refusé ce projet, le tracé des propriétés a été revu. M. Cottin propose de déplacer la conduite sur le domaine public pendant la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de la Bierle.
- M. Cottin relate les renseignements communiqués lors d'une réunion présentant la procédure d'élaboration du SCOT et du PLUI, auquel il a assisté avec M. Berset. Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui fixe des orientations communes à tout le territoire (économie, transports, tourisme, ...) devra être terminé au 31 décembre 2016. Le PLUI (PLU intercommunal) devra être élaboré pour le 31 décembre 2018.

La séance est levée à 20 h 30.

Martignat le 12 février 2015

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.